

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 mars 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 26 février 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Catherine LECOMTE.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2025-03-09
CONVENTION D'ENGAGEMENT POUR LA 69EME EDITION DES
4 JOURS DE DUNKERQUE

Rapporteur : Cécilia RUGALA

La Commune souhaite promouvoir le développement du sport et l'organisation d'événements sportifs d'envergure sur son territoire,

Sollicitées par les organisateurs de la course cycliste des 4 Jours de Dunkerque qui se déroulera cette année du 13 au 18 mai, la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) et la Ville de Crépy-en-Valois ont répondu favorablement pour accueillir l'arrivée d'une étape.

Une convention d'engagement tripartite définit les obligations et les engagements de :

- l'association « 4 JOURS DUNKERQUE ORGANISATION », en qualité d'organisateur de l'épreuve,
- la CCPV, en qualité de financeur,
- la Commune, en qualité de Ville étape,

pour la mise en place de l'arrivée à Crépy-en-Valois de l'étape du jeudi 15 mai des 4 Jours de Dunkerque 2025.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes et conditions de la convention susmentionnée, notamment en ce qui concerne les engagements de la Commune et les modalités de collaboration avec les autres parties prenantes,
- Autoriser le Maire à signer la convention d'engagement entre l'association « 4 JOURS DUNKERQUE ORGANISATION », la Communauté de communes du Pays de Valois et la Commune de Crépy-en-Valois, pour l'accueil de l'arrivée d'une étape de la 69ème édition des 4 Jours de Dunkerque, le 15 mai 2025,
- Donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 mars 2025.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 06 MARS 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250304-DEL2025-03-09-DE
Date de télétransmission : 06/03/2025
Date de réception préfecture : 06/03/2025